



Madame Lydie POLFER
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2024

Concerne : Question au Collège échevinal – Leerstandstax

Madame la Bourgmestre,

Les taux de vacance des commerces en Ville de Luxembourg sont non négligeables : de 7,5% en Ville-Haute à 10,6% dans le quartier Gare, et allant jusqu'à 25% dans l'avenue de la Gare (chiffres du cadastre de l'UCVDL, novembre 2023).

La Ville d'Esch rencontre un problème semblable à celui de la Ville de Luxembourg concernant les biens vacants dans le centre. Pour inciter les propriétaires à mettre les locaux vacants sur le marché et agir contre la vacance des biens, le Collège échevinal de la Ville d'Esch (CSV/DP/déli gréng) prévoit de mettre en place une taxe sur les biens vacants, qui sera de 20% du loyer moyen la première année, puis de 50% les années suivantes. Ce concernant, je souhaite poser la question suivante au Conseil échevinal :

- Quelle est la position du Collège échevinal concernant l'instauration d'une telle taxe pour les biens vacants ? Est-ce qu'une analyse concernant l'introduction d'une telle taxe est en cours ? Est-ce qu'une telle taxe est prévue ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ? Dans l'affirmative, avec quel échéancier ?
- Quelles autres actions concrètes sont mises en place ou prévues pour agir contre la vacance des biens ? Quels en sont les objectifs précis ? Avec quel échéancier ?

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Linda Gaasch
Conseillère communal déli gréng Stad